

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



Rapport d'évaluation

Licence professionnelle
Aménagements paysagers

Université de Lorraine

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 14/06/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017 sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Sciences et technologies et sciences de l'ingénieur (STSI)

Établissement déposant : Université de Lorraine

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

Créée en 2002 par l'Université de Lorraine (UL) et portée par l'UFR (Unité de formation et de recherche) Sciences et Technologies, en partenariat avec l'École d'Horticulture et du Paysage (EHP) de Roville aux Chênes (département des Vosges), la licence professionnelle (LP) *Aménagements paysagers* comporte actuellement, et après plusieurs réorganisations successives, deux parcours de formation avec, sur un total de 420 heures d'enseignement, 270 heures communes aux deux parcours :

- parcours *Gestion et Pilotage des Chantiers d'Aménagements* (GPC) ;
- parcours *Gestion et Développement Durable du Paysage* (GDD).

L'Université de Lorraine (UL) assure la responsabilité administrative et pédagogique. La formation est dispensée au Centre d'Etudes Supérieures Scientifiques (CESS) d'Epinal, antenne de l'Université de Lorraine situé à 35 kms de Roville aux Chênes.

Cette LP, accessible en formation initiale et en formation continue, est soutenue par l'UNEP (Union Nationale des Entrepreneurs du Paysage).

Analyse

Objectifs

Les objectifs globaux et spécifiques de chacun des parcours de la formation ainsi que les métiers visés sont clairement décrits dans la fiche RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles) : former des diplômés capables de conduire des chantiers d'aménagement du paysage dans le cas du parcours GPC, aménager et gérer durablement des espaces aménagés et des espaces naturels dans le cas du parcours GDD.

Les compétences spécifiques à acquérir dans chacun des parcours sont également bien décrites au sein des documents fournis : manager et planifier des chantiers, évaluer des coûts, prévenir les risques au travail, entreprendre des chantiers d'aménagements paysagers et les évaluer à la fin des travaux dans le cas du parcours GPC. Dans le cas du parcours GDD, les compétences visées concernent essentiellement la maîtrise des techniques de gestion durable des espaces naturels et aménagés ainsi que les outils juridiques et administratifs de gestion des territoires et des paysages.

Pour atteindre ces objectifs et acquérir les compétences nécessaires aux métiers visés, l'examen du parcours de formation, avec les différentes unités d'enseignement (UE) de tronc commun et parcours spécifiques, permet d'affirmer qu'il y a adéquation entre les objectifs, les compétences à acquérir et les métiers visés.

Organisation

Cette LP comporte actuellement deux parcours (GPC et GDD) et est portée par l'Université de Lorraine en partenariat avec l'Ecole d'Horticulture et du Paysage de Roville aux Chênes. L'Université de Lorraine (UL) assure la responsabilité administrative et pédagogique. La formation est dispensée au Centre d'Etudes Supérieures Scientifiques (CESS) d'Epinal, antenne de l'Université de Lorraine situé à 35 kms de Roville. Une convention de partenariat est signée entre les deux établissements ; elle précise les responsabilités et engagements de chacun. Les professionnels sont très impliqués au sein de cette formation et L'UNEP (Union Nationale des Entrepreneurs du Paysage) soutient cette formation. La part de tronc commun, hors projet tuteuré et stages, est de 270h ; s'ajoutent 150h d'enseignement spécifique pour chacun des parcours. L'organisation est cohérente et permet, au premier semestre, de réaliser l'harmonisation et la mise à niveau de publics d'origine variée ; le deuxième semestre concerne la professionnalisation et la mise en pratique.

Positionnement dans l'environnement

Cette LP est bien positionnée au sein du champ STSI. Deux autres LP assez voisines y figurent également : la LP *Aménagement du territoire et urbanisme* orientée sur une préparation à l'infographie paysagère et la LP *Gestion des espaces naturels et de la forêt* orientée sur la gestion forestière.

Cette formation est la seule dans le domaine de l'aménagement et de la gestion des espaces paysagers au niveau régional (Grand Est). Au niveau national, un certain nombre de licences professionnelles en aménagement du paysage sont répertoriées (Grenoble, Angers, Nantes, Paris, Versailles, Dijon, Clermont-Ferrand et Lille). Certaines possèdent une composante gestion de chantiers telles que celles de Lille et Versailles, cependant à chaque licence correspond une spécificité régionale ; par exemple à Grenoble il s'agit de la gestion des écosystèmes de montagne et à Nantes la gestion des écosystèmes du littoral.

Si cette LP ne semble pas souffrir de la concurrence d'autres formations dans l'environnement régional, il est regrettable que le dossier ne fournisse pas d'informations très précises sur le potentiel d'emplois dans le Grand-Est pour des diplômés Bac+3 de cette spécialité. La seule indication fournie est celle de l'UNEP (Union Nationale des Entrepreneurs du Paysages), selon laquelle le nombre d'étudiants recrutés chaque année ne devrait pas dépasser 24 (12 par parcours), un chiffre qui n'est pas daté et mériterait une actualisation avec des justifications.

Equipe pédagogique

La répartition des enseignements entre les différents intervenants est bien documentée pour les deux parcours : 36, 30, et 34 % des enseignements sont assurés respectivement par les enseignants de l'établissement, ceux de l'établissement partenaire et les professionnels pour le parcours GPC, et 40, 30 et 30 % pour le parcours GDD.

Il s'agit d'une répartition bien équilibrée et cohérente. Les enseignants de l'établissement interviennent dans les matières scientifiques, ceux de l'établissement partenaire sur des aspects techniques et les professionnels apportent leur expérience.

L'équipe de formation est particulièrement vigilante et veille à ce que les professionnels recrutés exercent des responsabilités dans les milieux socio-économiques ; ce sont des chefs d'entreprises du paysage, des ingénieurs et architectes paysagistes, des infographistes, des paysagistes, ou encore des élus locaux ou juristes qui possèdent les compétences exigibles à ce niveau. Elle se réunit 2 fois par an et deux étudiants (un de chaque parcours) participent aux réunions.

La responsabilité administrative et pédagogique de cette formation est assurée par une enseignante de l'université en lien avec un référent de l'établissement partenaire.

Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études

L'effectif varie entre 22 et 26 étudiants issus, en grande majorité, des classes de BTSA. Un titulaire du DUT (Diplôme Universitaire de Technologie) a été inscrit en 2009, un autre en 2013, et il n'y a pas d'étudiants issus de L2. Cette formation est accessible en formation initiale sous statut étudiant et en formation continue. La répartition suivant ce mode de formation indique un effectif de 12, 12 et 14 en formation initiale (statut étudiant) pour les années 2013, 2014 et 2015 et de 10, 12, et 11 en formation continue pour ces mêmes années. Un candidat en VAE (Validation des acquis de l'expérience) est signalé en 2015. Cette LP est une formation attractive puisque il y avait, en 2015-2016, 75 candidatures originaires de toute la France. Les taux de réussite sont bons, entre 85 et 100 %, majoritairement supérieurs à 90 %.

Les enquêtes de l'Observatoire de la Vie Universitaire (OVU) montrent que les taux d'insertion professionnelle sont corrects : de 63 à 91 % à 6 mois et de 78 à 100 % à 18 mois entre 2009 et 2013. Cependant les poursuites d'études observées sont parfois assez importantes : 7 sur 22 diplômés en 2012 (soit 30 %), 7 sur 20 (35 %) en 2013 et 7 sur 26 (26 %) en 2015 ; environ 40 % de ces poursuites s'effectuent à l'UL. La répartition de l'insertion professionnelle et des poursuites d'études par parcours ne sont pas indiquées dans les statistiques de l'OVU.

Les diplômés intègrent plutôt des petites entreprises de paysage ou des services d'espaces verts de ville ; plusieurs d'entre eux ont été embauchés comme formateur en aménagement. Les salaires indiqués oscillent entre 1200 et 1600 euros net mensuel en fonction du type d'emploi, ouvrier ou emploi intermédiaire.

En conclusion, les effectifs sont satisfaisants puisqu'ils respectent les recommandations de l'UNEP (24 étudiants maximum) et l'insertion professionnelle est également satisfaisante. Toutefois la plus grande prudence doit être observée vis-à-vis de ces chiffres qui calculent l'insertion d'après les situations connues des diplômés. Par ailleurs l'attention des responsables de cette formation doit être attirée sur le nombre de poursuites d'études ainsi que sur la nécessité d'une observation attentive des emplois réellement occupés, afin de vérifier l'adéquation entre objectifs de formation, métiers visés et salaire à l'embauche. Enfin il y a lieu d'explorer certaines modalités d'aménagement de parcours en semestre 4 (S4) de licence générale afin d'élargir le recrutement aux étudiants de L2.

Place de la recherche

Cette LP est liée à la recherche par l'intermédiaire des enseignants-chercheurs intervenants dans la formation rattachés soit au LIEC (Laboratoire interdisciplinaire des environnements continentaux : sol transfert polluants UMR-Unité mixte de recherche CNRS (Centre National de la Recherche Scientifique) - UL 7360, soit au laboratoire d'Ecologie et Ecophysiologie forestières UMR INRA (Institut National de la Recherche Agronomique) - UL 1137. La formation n'est pas destinée à une poursuite en recherche mais l'intervention de membres de laboratoires de recherche au sein de la formation est bénéfique.

Place de la professionnalisation

La formation repose sur des compétences scientifiques, techniques et professionnelles bien identifiées qui figurent dans la fiche RNCP. Toutefois, un tableau de correspondance tâches/compétences/activités donnerait plus de précisions. Grâce aux modalités pédagogiques mises en place, les étudiants acquièrent les compétences professionnelles nécessaires à l'exercice de leur métier. Il s'agit des apports de fondamentaux, des travaux dirigés face à des cas concrets, des travaux de groupes, des observations sur le terrain, des projets tuteurés et stages. Par ailleurs, afin de faciliter l'intégration professionnelle des étudiants, il est fait appel à une intervenante en dynamisation des ressources humaines.

Des aménagements visant à la professionnalisation des étudiants peuvent être intégrés à la formation. Ainsi, suite aux recommandations du conseil de perfectionnement, le « Certiphyto », certificat désormais obligatoire pour tous les utilisateurs de produits phytosanitaires, a été mis en place dans le parcours GPC dès la rentrée 2013 et le sera pour les étudiants du parcours GDD. De même, pour répondre aux services gestionnaires des espaces, l'étude de la cartographie informatisée sera introduite pour les étudiants du parcours GDD. Il s'agit de points très positifs.

Place des projets et des stages
<p>Le projet tuteuré, d'une durée de 110h qui s'étale sur 4 mois, a pour objectif d'entraîner l'étudiant à résoudre, en binôme (un étudiant du parcours GPC, un du parcours GDD), une problématique scientifique ou professionnelle proposée par l'équipe pédagogique. Le binôme est suivi par un tuteur référent, qui est celui qui a proposé le sujet. L'évaluation du projet tuteuré donne lieu à une soutenance publique. La forme du projet est prise en considération pour 33 % de la note, le contenu pour 66 %. La profession est invitée aux soutenances, ce qui fournit l'occasion de promouvoir la formation auprès du secteur professionnel à l'échelle régionale voire nationale. 12 ECTS (European Credits Transfer System) sont attribués au projet tuteuré.</p> <p>D'une durée de 14 semaines réparties en 2 périodes, au début et à la fin du deuxième semestre, les objectifs du stage sont l'approfondissement des connaissances et la pratique en milieu professionnel (services techniques municipaux, entreprises de travaux paysagers, collectivités territoriales). L'évaluation est basée sur un mémoire de stage et une soutenance orale présentée devant le jury d'enseignants et de professionnels (15mn d'exposé et 20 minutes d'échanges avec le jury). Le mémoire de stage est pris en considération pour 33 % de la note et la soutenance suivie des questions pour 66 %. 18 ECTS sont attribués au stage.</p>
Place de l'international
<p>Cette LP ne bénéficie pas de programme spécifique d'échanges de type Erasmus par exemple. Cependant la formation est ouverte aux étudiants étrangers, mais à ce jour, seul un étudiant marocain a obtenu le visa lui permettant de s'inscrire et de suivre la formation. Les étudiants ont la possibilité d'effectuer leur stage à l'étranger s'ils possèdent la maîtrise de la langue (un par promotion).</p> <p>Au premier semestre, les étudiants ont un enseignement de 30h d'anglais en groupe restreint (Travaux Pratiques) facilitant la prise de parole et comptant pour 2 ECTS. L'évaluation orale de cet enseignement est un résumé du projet tuteuré en anglais ; il s'agit d'une très bonne initiative.</p>
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite
<p>Le recrutement est national avec un nombre de candidatures assez élevé : 170 en 2012-2013, 101 en 2013-2014 et 74 en 2015-2016. Après sélection sur dossier et audition, 56 candidats sont retenus en listes principale et complémentaire. Au final, les candidats retenus proviennent essentiellement des classes de BTSA ; les candidatures en FC (formation continue) sont des demandeurs d'emploi titulaires d'un niveau III justifiant d'une expérience professionnelle dans les métiers de l'aménagement du paysage. Cette formation est possible en VAE (un candidat en 2015).</p> <p>Des passerelles sont possibles avec la licence <i>Sciences du vivant, biologie des organismes</i> qui possède une UE <i>Connaissance et reconnaissance des végétaux</i> susceptible de constituer un atout pour des candidats à la LP <i>Aménagements paysagers</i>. A notre connaissance, aucun candidat de cette L2 n'a cependant intégré la formation jusqu'à présent, ce qui devrait interroger les responsables sur la réalité de cette passerelle. La formation s'est également ouverte en 2015 à deux étudiants de master <i>Biochimie et Biologie et Ecologie pour la forêt</i> ; il est dommage qu'on ne connaisse pas les motivations de ces étudiants, et si par exemple ces derniers visaient une création d'entreprise.</p> <p>Il n'est pas mentionné de dispositif spécifique d'aide à la réussite, si ce n'est le suivi des étudiants en stage et durant le projet tuteuré ou les interventions et contacts avec les professionnels.</p>
Modalités d'enseignement et place du numérique
<p>Ces aspects ne font pas l'objet d'un développement particulier. Les modalités d'enseignement sont classiques ; elles font appel aux cours magistraux, travaux dirigés et travaux pratiques et, s'agissant d'une LP, d'un suivi particulier lors des projets tuteurés et stages.</p> <p>Le numérique n'est pas évoqué. Cependant les diplômés doivent maîtriser les logiciels utilisés par la profession (infographie paysagère, logiciel de gestion des espaces).</p> <p>L'usage des logiciels cités reste classique. En revanche, il n'est fait mention, ni d'une plateforme d'échange pour les travaux, ni d'apprentissage en ligne.</p>

Evaluation des étudiants

Le contrôle des connaissances est réalisé en contrôle continu pour toutes les UE. Les évaluations peuvent prendre la forme de travaux individuels ou collectifs, de contrôles d'acquis théoriques, d'applications pratiques.

La délivrance du diplôme est conforme à l'article 10 de l'arrêté du 17 novembre 1999. La licence professionnelle est décernée aux étudiants ayant obtenu à la fois une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des UE, y compris le projet tuteuré et le stage, et une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tuteuré et du stage.

Les bilans sont annuels et relèvent de la responsabilité du jury. Ce jury a pour mission de valider les UE, soit directement, soit par compensation entre UE. Le rattrapage s'effectue en contrôle continu. Les étudiants peuvent conserver les UE capitalisées dans le cas d'un redoublement.

Il existe des jurys de soutenances de projet tuteuré et mémoire de stage constitués de trois enseignants universitaires (dont le responsable de la formation), un enseignant de l'établissement partenaire et un professionnel.

Suivi de l'acquisition de compétences

Il n'existe pas de dispositif spécifique de suivi de l'acquisition des compétences. Les évaluations organisées par UE et la présentation du projet tuteuré et du mémoire de stage ont pour objectifs de valider les compétences acquises par les étudiants.

Il est regrettable que le supplément au diplôme n'ait pas été fourni.

La mise en place prochaine d'un livret de compétences est annoncée. Il permettrait d'attester des connaissances et des compétences acquises afin de les valoriser.

Suivi des diplômés

Le suivi des diplômés repose sur des enquêtes réalisées à 6 mois et 18 mois par le service de l'Université de Lorraine. Un suivi en interne est également mené par le comité de pilotage de la formation à la sortie de la formation (le jour de la soutenance de mémoire de stage en entreprise) et un an après l'obtention du diplôme à partir d'une interrogation par courrier électronique.

Les résultats sont difficiles à exploiter car quelquefois contradictoires. La plus grande prudence doit donc être observée vis-à-vis de ces chiffres qui calculent l'insertion d'après les situations connues des diplômés, quelquefois à partir de très peu de réponses.

Par le biais du forum du site Internet de la formation et des réseaux sociaux, les diplômés qui le désirent, restent en contact avec le comité de pilotage et transmettent des informations sur leur devenir et celui de leurs collègues.

Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation

Le Conseil de perfectionnement comporte 15 membres : la responsable de la formation, des représentants des établissements, de la profession et de deux anciens étudiants (un par parcours). Il est présidé par un professionnel, le responsable des espaces verts de la ville de Vandoeuvre.

A l'issue de chaque session, le comité de pilotage remet un bilan de la promotion sortante au Conseil de perfectionnement (résultats des examens, insertion professionnelle, problèmes rencontrés et prises de décisions).

Le dernier Conseil de perfectionnement s'est déroulé le 02 novembre 2015 et un compte rendu a été fourni. Les Conseils de perfectionnement sont l'occasion pour la responsable de la formation de rendre compte de l'expérience vécue ; en échange, les professionnels valident et conseillent sur l'évolution à conduire et les innovations à apporter. Les recommandations ont été suivies, par exemple, pour ce qui est de la mise en place de la certification « Certiphyto » et l'utilisation de logiciels professionnels comme Autocad, Photoshop et Jardicontact.

A chaque semestre, une réunion bilan demandée par la région qui finance les étudiants en formation continue par le biais de Pôle emploi est organisée. Une déléguée territoriale est présente et s'entretient avec les étudiants inscrits en formation continue, en présence de l'enseignant référent de l'EHP. Ces échanges permettent de faire ressortir les points forts de la formation et les points à améliorer, les comptes rendus ont été fournis. C'est ainsi que l'enseignement de l'anglais a été orienté vers un champ plus professionnel à compter de la rentrée de septembre 2015, suite aux remarques faites par les étudiants lors du bilan de janvier 2015.

Il est prévu d'ouvrir ces réunions aux étudiants inscrits en formation initiale, ce qui paraît judicieux.

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- Partenaires professionnels, dont l'UNEP, bien impliqués.
- Conseil de perfectionnement effectif et opérationnel.
- Soutien de la région par le financement de la formation continue.

Points faibles :

- Poursuites d'études assez importantes dans le cas de certaines promotions.
- Promotions très peu diversifiées (essentiellement des BTSA).
- Absence de dispositif spécifique de suivi des compétences.
- Faible place de l'international, notamment pour ce qui est de la mobilité et des liens transfrontaliers.
- Absence de plate-forme numérique.

Avis global et recommandations :

Il s'agit d'une formation de qualité qui évolue dans un environnement très favorable de par les partenariats bien construits entre établissements, avec les professionnels et avec la région Lorraine.

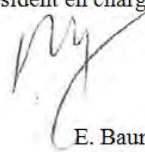
L'insertion professionnelle paraît assez bonne. Il conviendrait toutefois d'être très attentif à l'évolution des métiers dans le domaine du paysage, et par conséquent à l'adéquation entre les objectifs de la formation et les compétences attendues, d'une part, et aux possibilités d'insertion réelle à des niveaux de salaires correspondants à des diplômés de niveau II, d'autre part.

Une réflexion sur de réelles possibilités d'intégration d'étudiants autres que BTSA mériterait également d'être menée.

Observations de l'établissement

Pas d'observations

Le Vice-Président en charge de la Formation



E. Baumgartner